

Zeitschrift:	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Herausgeber:	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Band:	9 (1947-1950)
Heft:	3
Artikel:	Amédée Pofey, de Cologny, Grand Connétable de Romanie
Autor:	Bondel, Louis
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1002622

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AMÉDÉE POFEY, DE COLOGNY,
GRAND CONNÉTABLE DE ROMANIE *
par
Louis BONDEL

Nous possédons dans l'inventaire des droits du Chapitre de Genève, datant du XIV^e siècle, la copie d'un acte important, dont l'original a disparu. Nous voyons qu'en 1208 Amédée Pofey, grand connétable de Romanie, donne à l'église de Genève tout ce qu'il possède, soit en terres, soit en droits, sur le lac et le Rhône (*apud Gebenn. tam in terra quam in lacu et in Rhodano*) dans la villa appelée Cologny. Pour que cette donation ne soit pas mise en doute, il la fait signer par de nombreux témoins qui sont : Jocerand, prieur de Clairy, et Pierre de Belmont ses chapelains particuliers, Robert de Machicort, Anselme de Rumier, Robert de la Frasse (de la Fracy-alos), Freduard de la Roche (*de Ruppe*), Hugues de Jussy, tous chevaliers, Reymond de Gy, Pierre Bolevra et Baron son frère, Armand de Cernex. L'acte est fait, *apud la Fracy anno inc. Verbi MCCVIII, indic. XI.*

Edouard Mallet, qui le premier a publié cet acte, émet des doutes sur la qualité de connétable donnée à Pofey, car il ne l'a pas retrouvée dans Villehardouin ; il se demande s'il n'y a pas ici une usurpation de titre ; il est vrai, dit-il, qu'il y eut au cours de cette croisade beaucoup de points non élucidés¹. Il cherche à situer la Frasse près de Genève. En analysant mieux l'acte il se serait rendu compte qu'un personnage, qui dans ses témoins compte deux chapelains particuliers, ne pouvait être un chevalier ordinaire, mais bien un dignitaire important.

* Communication présentée le 24 avril 1941. *B.S.H.*, 1941, p. 384-386.

¹ Archives d'Etat, Genève : Inventaire du Chapitre I, folio 114 ; *M.D.G.*, t. IV (1845), part. II, p. 17 ; *Régeste genevois*, n° 510.

- Empire et ses fiefs ~
- Principauté franque ~
- Duché Vénitien ~

LA ROMANIE

- EN 1212 -



(Fig. 1.) Carte de l'empire de Romanie au début du XIII^e siècle.

Cologny donné à l'Eglise devint, à partir de 1208, terre dépendant de la Prévôté de Saint-Pierre. Les biens des Pofey en ville, dont nous reparlerons plus loin, suivirent la même destinée.

Il importe en premier lieu de déterminer le terme de Romanie. La Romanie comprenait le pays occupé par les croisés au cours de la quatrième croisade dans la Turquie d'Europe, la Thrace, la Thessalie, la Grèce et une partie de l'Asie Mineure. Elle s'est substituée à l'ancien empire gréco-byzantin de Constantinople conquis par les Latins au cours de cette croisade (*fig. 1*).

Les sources historiques. Cette quatrième croisade, qui se distingue des autres par le fait qu'au lieu de se diriger sur le royaume de Jérusalem et la Terre-Sainte elle aboutit à la prise de Constantinople et de l'empire gréco-byzantin, nous est encore mal connue, car les sources originales sont peu nombreuses. Au premier plan il faut utiliser la *Chronique* dite de *Henri de Valenciennes*, ou *Histoire de l'empereur Henri*, peut-être son œuvre, tout au moins inspirée par lui¹, les lettres d'Innocent III², les *Fontes rerum austriacarum*³. La Chronique de Valenciennes fait suite à la Chronique de Villehardouin. Puis ce sont les travaux de J. A. Buchon qui a édité l'*Histoire de l'empire de Constantinople sous les empereurs français* de Du Fresne Du Cange⁴, ainsi que plusieurs autres ouvrages documentaires sur

¹ Geoffroi DE VILLE-HARDOUIN, *La conquête de Constantinople, avec la continuation de Henri de Valenciennes*, éd. et trad. par Natalis de Wailly (Paris, 1872, 2^{me} éd. : Paris, 1874). VILLEHARDOUIN, *La conquête de Constantinople*, éd. et trad. par Edmond Faral (Paris, 1938-1939), 2 vol., dans *Les classiques de l'histoire de France au moyen âge*, t. 18-19.

² J.-P. MIGNE, *Patrologiae cursus completus sive bibliotheca ... omnium SS. Patrum ... ; Series latina*, vol. 214-217 : *Correspondance d'Innocent III* (1855).

³ G. L. Fr. TAFEL und G. M. THOMAS, *Urkunden zur älteren Handels- und Staatsgeschichte der Republik Venedig...* dans *Fontes rerum austriacarum*, 2. Abth., Bd. XII-XIII, p. 814-1255 (Wien, 1856).

⁴ J. A. BUCHON, *Collection des chroniques nationales françaises ... ; Histoire de l'empire de Constantinople sous les empereurs français jusqu'à la conquête des Turcs* par Du Fresne DU CANGE, nouv. éd. (Paris, 1826), 2 vol. ; *Recherches et matériaux pour servir à une histoire de la domination française dans les provinces démembrées de l'empire grec* (Paris, 1840), 2 vol. ; *Nouvelles recherches historiques sur la principauté française de Morée et ses hautes baronnies* (Paris, 1845), 2 vol.

le démembrément de l'empire grec, sur la principauté de Morée et d'Achaïe. Des travaux plus récents sont ceux de Leopoldo Usseglio concernant spécialement les marquis de Montferrat¹, et surtout l'œuvre capitale d'Ernest Gerland, *Geschichte des lateinischen Kaiserreiches von Konstantinopel*, dont seule la première partie a paru en 1905. Il existe encore de nombreuses autres sources dont nous ne pouvons donner tous les titres dans ce court exposé².

Tous ces ouvrages font de fréquentes mentions de Pofey le connétable, dont le rôle est pour la première fois mis en évidence par Usseglio. Cet oubli dans lequel est tombé le connétable vient en grande partie du fait que son nom a été constamment travesti. Ainsi dans les lettres d'Innocent III il est appelé Meboffa, mauvaise lecture pour Amé Boffa, Aimé Buffois dans Valenciennes, ou encore ailleurs Buffa, Buffedus ou Boffedus. Usseglio pense qu'Amedeo Buffa est Lombard, sans pouvoir déterminer la région, et, par une erreur d'interprétation d'une lettre d'Innocent III (pas commise par Gerland), le fait mourir avant mai 1210. Ces altérations de langage peuvent se comprendre car Pofey, vivant dans l'entourage des Montferrat, voyait son nom prononcé à la manière lombarde, le P transformé en B : Bofey pour Pofey. Souvent aussi on parle du connétable sans le désigner autrement.

Récit de la croisade. Nous ne voulons pas retracer toutes les pérégrinations et les combats de cette croisade riche en événements ; nous nous attacherons seulement à suivre le connétable dans la célèbre expédition de l'empereur contre les Lombards, qui détenaient la moitié de ses possessions³. Ces épisodes forment

¹ Leopoldo USSEGGLIO, *I marchesi di Monferrato in Italia ed in Oriente durante i secoli XII e XIII* dans *Biblioteca della Società storica subalpina*, t. C-CI ; nuova serie, t. VI-VII (1926).

² Il faut mentionner ici encore Friedrich STÄHLIN, *Das hellenische Thessalien* (Stuttgart, 1924), qui donne de nombreux plans de localités qu'il détermine ; L. HEUZEY, *Excursion dans la Thessalie turque en 1858* (Paris, 1927) ; William MILLER, *The Latins in the Levant, a History of Frankish Greece, 1204-1566* (London, 1908).

³ Nous suivons le récit de GERLAND et la Chronique de VALENCIENNES.

un vrai roman de chevalerie, mais montrent aussi que cette croisade avait complètement dévié de son but et dégénéré en luttes d'intérêts particuliers entre les grands seigneurs de cette époque. Nous laissons de côté toute la première partie de la croisade avec le départ de Venise, la prise de Zara, l'embarquement de Corfou le 24 mai 1203, avec les deux principaux chefs Baudouin, comte de Flandre, et Boniface de Montferrat, la prise et le pillage de Constantinople en juillet 1203, le couronnement de Baudouin comme empereur le 16 mai 1204, suivi du second mariage de Boniface de Montferrat, à Salonique, avec l'impératrice Marguerite, fille du roi Bela III de Hongrie.

Les sphères d'influence sur le nouveau territoire conquis ou à conquérir se précisent tout de suite. Baudouin conserve plus particulièrement la région de Constantinople et le nord de l'Asie Mineure, le duché de Nicée remis au comte Louis de Blois, bien qu'il reste suzerain des autres territoires conquis. Boniface revendique la Thessalie et la Macédoine avec Salonique ; les seigneurs français de la Roche s'installent à Athènes, Villehardouin en Achaïe ; les Vénitiens prennent l'Eubée et d'autres îles de l'Archipel. Cette division de l'empire est décidée déjà en 1204, mais avait obligé le nouvel empereur à se rendre à Salonique, à lutter contre les Bulgares. Boniface occupe la Thrace et abandonne Adrianopole. En 1205, l'empereur Baudouin est pris et tué par les Bulgares, son frère Henri est nommé régent, puis empereur le 20 août 1206. Entre temps Boniface de Montferrat est aussi tué près de Messinopole en septembre 1207. Sa veuve Marguerite, l'impératrice, remet la régence de son fils Demetrios à Pofey ou Buffa comme connétable et prend le Piémontais Biandrate comme « bail »¹.

Jusqu'ici on ne connaissait comme connétable de Romanie que Hugues, comte de Saint-Pol, jusqu'en 1204, puis Thierry de Termonde (ou Terremonde) tué le 31 janvier 1206, beaucoup plus tard dès 1238 Geoffroy de Mery. Il n'est fait aucune mention du successeur de Thierry. Pofey n'entre dans l'histoire que comme connétable des seigneurs de Montferrat pour le royaume de Thessalonique, mais nous verrons dans la suite

¹ GERLAND, *op. cit.*, p. 117.

qu'il a été probablement désigné auparavant par l'empereur comme connétable pour toute la Romanie.

La tension qui existait déjà entre les Lombards et l'empereur ne fit que s'accentuer après la mort de Boniface, qui avait failli être nommé empereur. Le principal antagoniste était Biandrate, chef des Lombards. Henri décida de vaincre par les armes ces résistances et de faire reconnaître sa suzeraineté en se rendant à Salonique. L'impératrice n'agit pas directement et laissa toute la conduite de la guerre entre les mains de Biandrate, chef du parti national lombard. Cette campagne conduite par l'empereur avec de faibles effectifs débuta à la fin de 1208. Aux côtés de Biandrate il n'y avait qu'un Français, Robert de Manchicourt (ou Machicort). Les deux barons allemands, Berthold de Katzellenenbogen et Wierich de Daun, étaient partisans de la reine Marguerite, mais hostiles à Biandrate. Berthold occupait Velestino en Thrace et Wierich le lieu de Kitros. La Grèce centrale et le Péloponèse restaient fidèles à l'empereur. Le connétable, qui avait ses possessions particulières dans la Thessalie moyenne, attaché à l'impératrice, mais aussi du parti des Lombards, jouera un rôle d'intermédiaire assez subtil.

L'empereur Henri rassemble ses troupes à Rodestoc (Rodosto), puis il couche à Naples (Apros), et à La Rousse à une journée de Rodosto. Successivement son armée occupe Macré ou Macri (Le Maigre), Trajanopolis, ville de Thrace, Messinople (Mosynopolis) près de la baie de Lagos, Christopolis, aujourd'hui Cavala, traverse le Val de Philippe pour arriver à Drama où il est rejoint par son frère Eustache. C'est là que l'armée impériale fête la Noël de 1208. Les Lombards résistent pied à pied. Le 28 décembre, l'empereur est à Zichna où Biandrate convoqué ne se présente pas, puis il séjourne à Vigneris. Pendant ce temps, Albertino de Canossa fait fortifier le château de Serrai (Serre) et se rend à Salonique. Le frère de l'empereur occupe La Gige, pendant que l'empereur continue sa marche et vient coucher à l'abbaye de Corthiac à 2 lieues de Salonique. Biandrate s'oppose à l'entrée de l'empereur à Salonique et fait des propositions de partage, acceptées provisoirement à la condition que l'impératrice les approuve. Henri entre à Salonique, y reste trois jours et reçoit Biandrate qui refuse tout hommage. Une

nouvelle proposition d'arbitrage est repoussée par les Lombards qui réclament une augmentation considérable de leurs droits (qu'ils tiennent directement de l'empereur) jusqu'à la mer Noire et sur les territoires vénitiens. Le 1^{er} janvier 1209, Henri accepte ces arrangements à la condition que l'impératrice les approuve.

Mais le parti de l'empereur, appuyé par les gens d'Eglise et les barons, repousse ce nouveau partage de l'empire. L'impératrice Marguerite, convaincue par l'empereur, reste opposée au projet qui revient devant le parlement le 5 janvier. On propose un jugement de cinq arbitres, les Lombards de leur côté ne mettent en avant que le connétable Buffa et Ravano dalle Carceri, seigneur de Négre pont, aussi la proposition échoue. L'impératrice reste hésitante, car elle veut avant tout obtenir le couronnement de son fils, promis par l'empereur. Ce couronnement de Demetrios comme roi de Salonique a lieu le 6 janvier suivant. Biandrate voyant qu'il a été joué prête officiellement hommage à l'empereur, mais reste chef des troupes lombardes. Cet hommage n'était qu'une feinte. L'impératrice, ayant réussi à faire aboutir les projets concernant son fils, craignait maintenant l'influence de Biandrate.

C'est alors que commence la deuxième partie de la campagne : la lutte de Biandrate et de ses adhérents contre l'empereur. Biandrate renie tous ses engagements. La Thessalie, dès l'automne 1204, avait été donnée aux croisés ; mais Boniface de Montferrat, en contradiction avec les ordres de l'empereur, avait remis une partie de ces biens au couple impérial grec détrôné, Alexis III et Euphrosyne, pour favoriser les Grecs. Aussi l'impératrice Marguerite, devenue femme de Boniface de Montferrat, réclamait-elle ces biens, principalement Bessena près du Pélion, Demetrias et les deux Almyros. On comprend dès lors pourquoi Marguerite cherchait un appui auprès de l'empereur Henri et restait sourdement hostile au parti national lombard, dont elle craignait les exigences.

La deuxième partie de la campagne contre les Lombards (fig. 2). Les Lombards, furieux d'avoir été joués, cherchent à couper la retraite de l'empereur sur Constantinople en occupant

Serrai et Christopolis. Un nouveau parlement a lieu à Salonique ; Biandrate se révolte, mais est fait prisonnier, les biens des Lombards sont remis à des Français, les châteaux de Serrai et Christopolis résistent. Grâce aux Grecs, Serrai (appartenant à Biandrate) est pris et donné à Katzellenenbogen qui y enferme Biandrate. Les Lombards sont battus devant Christopolis, mais le château n'est pas pris ; l'empereur fait occuper le château du Mont-Athos. Puis Henri se rend à Zichna, ou La Gige, près de Serrai, mais est trompé par la duplicité d'Orlando Pescia, seigneur de Platemon (ou Platamon), qui feint de se soumettre à l'empereur. Trente chevaliers envoyés dans le sud ne peuvent entrer à Platemon et doivent se retirer sur Zichna. L'empereur devant l'impossibilité de venir à bout de ces ruses se décide à frapper un grand coup contre les Lombards. Il part par bateau pour Kitros (Cytre), alors que Béthune se dirige vers le sud par terre vers Beroia ou Verre. Henri revient quelques jours à Salonique pour se rendre compte si tout est en ordre, puis retourne à Kitros.

Entre temps le parti lombard s'est rassemblé sous les ordres d'Amé Pofey à Larissa¹. Le chemin le long de la côte est impasseable, Platemon n'ayant pu être pris ; il faut gagner la route entre l'Olympe et le Titarion par le col de Petra (par Servia et Elasson), qui relie le Pénée à l'Haliakmon. Ce passage est occupé rapidement par Eustache et Anseau de Cayeux avec 30 hommes, alors que les Lombards tiennent les hauteurs plus au sud vers Elasson et envoient des émissaires pour traiter, entre autres Robert de Manchicourt (26 mars 1209). Il ne peut plus être question de descendre directement sur Elasson. Pendant ce temps l'empereur fait reconnaître la route du Haut-Haliakmon, qui de Venitza par le col de Jongya (ou Zorgia) conduit à Tricala.

De Kitros, la troupe impériale se met en marche le 29 mars par le col de Petra au nord de l'Olympe, puis par Servia, Venitza (Ventsa, au nord de Dimenitsa). Elle couche dans cette dernière localité. Malgré de nouvelles députations des Lombards, l'armée impériale, par un mouvement tournant, passe les montagnes

¹ GERLAND, *op. cit.*, p. 181.



(Fig. 2.) Carte indiquant la marche de l'empereur dans sa campagne contre les Lombards, et les fiefs du connétable.

par le col de Jongya et parvient à 20 kilomètres de Larissa. Le pont de Larissa est pris, les Lombards abandonnant un gros matériel s'enfuient dans le château de Larissa. Outre Pofey, il y avait là avec 700 hommes Albertino de Canossa et Rabin, frère du marquis Pallavicini de Bodonitsa, Robert de Manchicourt, Guillaume de Larisse, seigneur de la ville. Se voyant pris, ces chefs essaient de se sauver par le fleuve Pénée, mais obtiennent de l'empereur de pouvoir s'en aller librement. Ils vont à La Flagre (qui doit être Pharsalos), « comme gens qui n'avaient pas envie de faire là un long séjour », nous dit Valenciennes. Le lendemain Machicort, qui devait traiter avec l'empereur, se dérobe et s'enfuit vers le nord par le pont vers Platamon où le château est tenu par le Lombard Orlando. Larissa rendu, l'empereur va à Almyros au bord de la mer où les Grecs l'accueillent avec joie. A Almyros diverses péripéties d'une guerre de guérilla se succèdent. Ravano, favorable aux Lombards et qui commande l'Eubée, essaie d'attaquer un bateau de l'empereur, au moment où Henri de Blois annonce que Chaponey retardé par une tempête allait arriver avec des secours d'argent. L'empereur profite de son séjour à Almyros pour traiter avec les seigneurs français de l'Achaïe. Le connétable Pofey ayant proposé une conciliation, Conon de Béthune et Anseau de Cayeux reçoivent pleins pouvoirs pour traiter avec lui en décidant un parlement général. Celui-ci a lieu à Ravennika, près de Zeitun ou Sydon (Lamia). Buchon a confondu les deux parlements de Ravennika et les situe faussement près de Salonique. Il y eut en effet un deuxième parlement de ce nom, plus particulièrement ecclésiastique, en 1210.

Ce premier parlement de Ravennika est décrit en détail par Valenciennes, tout particulièrement l'hommage de Pofey à l'empereur qui, non seulement le confirme dans ses biens, mais le reconnaît comme connétable de toute la Romanie. Villehardouin obtient la charge de sénéchal. La plupart des Lombards restèrent à l'écart de ce traité, signé aussi avec les Français établis en Grèce. Gerland conclut en montrant que si Villehardouin remplace Thierry de Looz, Amédée Pofey succède à Thierry de Termonde. A ce moment il n'est plus seulement connétable du royaume de Salonique mais pour tout l'empire d'Orient, rele-

vant directement de l'empereur. — Nous verrons qu'il l'était déjà probablement auparavant. — Après ce parlement l'empereur marche sur Thèbes et passe par Bodonitsa et la montagne au sud des Thermopyles. Cependant en cours de route le château de Thèbes doit être assiégié avant que l'armée impériale fasse son entrée à Athènes. De là l'empereur fait une courte incursion dans l'île d'Eubée où il faillit être assassiné, pendant que Biandrate relâché fuit à la cour du roi bulgare Boril, qu'il dresse contre l'empereur.

Ces circonstances obligent l'empereur à rentrer à Salonique. Des combats violents eurent lieu contre l'Epire et les Bulgares, qui furent battus, et obligèrent Biandrate à se soumettre. En compensation il est nommé bailli d'empire, ce qui montrait bien la faiblesse de l'empereur. Amédée Pofey est encore signataire le 12 janvier 1210 au deuxième parlement de Ravenique. Cependant il ne profita plus longtemps de sa charge, car avec 100 chevaliers il tomba dans le courant de décembre 1210 entre les mains de Michel-Ange Comnène ; avec son chapelain particulier et trois autres chevaliers il est crucifié. Une lettre d'Innocent III raconte le cruel événement qui mit fin à sa carrière¹.

Le rôle politique du connétable. Dès le début Pofey a suivi Boniface de Montferrat dans ses nouvelles conquêtes. Le centre de ses fiefs se trouve dès 1207 dans la Thessalie moyenne. D'accord avec le marquis G. Pallavicini, seigneur de Bodonitsa, il remet le lieu de Sydon (soit Zeitun ou Lamia) aux Templiers ; à ce moment-là, en 1208, il est qualifié de *princeps* de la région de Domokos. Il faut rappeler ici le rôle important joué par les disputes ecclésiastiques au temps de la constitution de cet empire latin d'Orient. A côté des anciens évêchés grecs, les Latins créèrent de nouveaux évêchés suivant le rite latin. Boniface avait appelé l'évêque Nivelon de Soissons et favorisé la fondation des archevêchés de Thessalonique, Larissa, Neopatras et les évêchés de Kitros, Platamon, Demetrios, Bessena, Gardicki, Domokos, Kalydon, Nazoresca et Zeitun. Dans la suite on créa les archevêchés de Serrai et Philippe,

¹ GERLAND, *op. cit.*, p. 191 ; *Corresp. d'Innocent III*, CLXXXIV.

le tout rattaché à Thessalonique et comprenant principalement la Thessalie et la Macédoine. A la tête de ces évêchés on nomma des croisés connus ou des prêtres de Palestine, entre autres Walon de Dampierre et l'évêque de Samarie. Par politique on favorisa les couvents grecs et les Templiers qui reçurent, nous l'avons vu, Ravennika soit Siton. Pour subvenir aux frais de cette organisation ecclésiastique, l'Eglise latine devait obtenir le quinzième des biens de l'Eglise grecque¹.

Après la disparition de Boniface, les barons lombards poussèrent à la sécularisation des biens ecclésiastiques. Pofey, entre autres, s'empara des évêchés de Gardicki et de Domokos. Othon de la Roche fit de même à Athènes et le baron Guillaume à Larissa et à Almyros. Ces sécularisations ayant appauvri les évêchés latins fondés par Boniface, on chercha à les réunir. C'est ainsi que le connétable unit l'évêché de Kalydon à celui de Domokos ; Walon de Dampierre avait déjà en 1207 abandonné son évêché de Domokos et donné ses biens à Pofey. Les Lombards cherchaient à s'emparer des revenus ecclésiastiques ou les remettaient à des ordres de chevaliers, ainsi aux Templiers à Zeitun. Les frères Albertino et Rolandino de Canossa furent d'accord avec Hugues de Coligny pour distribuer des propriétés qui étaient dans leur fief à des ordres militaires dans le sud de la Thessalie et en Béotie. Les chevaliers de Saint-Jean reçurent des possessions en Béotie et en Thessalie moyenne, entre autres à Almyros, ce qui causa de violentes disputes avec l'évêque de Gardicki et l'archevêque de Thèbes. Il se créa une communauté d'intérêts entre chevaliers laïcs et religieux pour lutter contre les évêques.

L'archevêque de Larissa se défend avec énergie contre Guillaume de Larissa, mais se voit obligé de quitter sa ville pour se réfugier dans le territoire dépendant du connétable.

¹ Pour cette question des évêchés, cf. *Corresp. d'Innocent III* ; GERLAND, *op. cit.*, p. 192 et suiv. ; BUCHON, *Nouvelles recherches sur princip. de Morée*, t. I, p. XXVII ; Michel LE QUIEN, *Oriens christianus* (Paris, 1740), t. II, p. 103-104, t. III, p. 989 ; Heinrich GELZER, *Texte der Notitiae episcopatum* dans *Abhandlungen der philos.-philolog. Classe der K. Bayer. Akad. der Wissenschaften*, Bd. XXI (München, 1901) ; HIEROCLES (grammaticus), *Synecdemus et Notitiae graecae episcopatum*, éd. G. Parthey (Berolini, 1866) ; P. B. GAMS, *Series episcoporum ecclesiae catholicae* (Ratisbonae, 1873).

Il envoie avec d'autres évêques une délégation à Rome, comprenant l'archevêque d'Athènes, ceux des Thermopyles et de Nazoresca. Innocent III après ces réclamations donne l'ordre au connétable Pofey, aux barons Othon de la Roche, Pallavicini, Ravano dalle Carceri et Thomas de Stromoncourt de rendre les biens sécularisés. L'empereur, pour ne mécontenter personne, avait choisi une politique intermédiaire : théoriquement il soutenait le pape, mais il ne voulait pas tout accorder à l'église car il cherchait un appui dans le clergé et les couvents grecs, de même auprès de l'impératrice Marguerite à Salonique. La lutte s'engage contre les Templiers. L'empereur est d'accord pour donner la ville de Zeitun à Rainer de Travaglia, il lui remet aussi le lieu de Ravennika. Les Grecs étant favorisés, les évêques latins de Gardicki, de Kitros, de Platamon se sentent lésés et s'en prennent à Pofey, à Wierich de Daun, à Berthold de Katzellenenbogen. L'évêque de Gardicki est en dispute continue avec l'ordre de Saint-Jean et recherche l'appui des seigneurs des Thermopyles, d'Athènes et de Thèbes. Pour finir, le pape, impuissant à rétablir la tranquillité, soutient la politique de l'empereur. Toute cette question litigieuse entre églises latine et grecque trouve sa solution dans le deuxième parlement de Ravennika le 2 mai 1210. Les barons doivent rendre les biens sécularisés, l'Eglise romaine doit donner l'impôt (*l'akrostichon*) aux fils des prêtres grecs et accorder certains avantages à l'Eglise grecque. Cette convention est finalement appuyée par tous les évêques de Thessalie, de Macédoine, de la région d'Athènes, de Thèbes ; elle est de plus contresignée par Pofey le connétable¹.

Au point de vue politique le connétable a donc joué un rôle de premier plan, surtout après la mort de Boniface où il est désigné comme régent du royaume de Salonique. Sa situation était difficile, car tout en semblant soutenir les revendications du parti lombard, il cherchait à ne point mécontenter l'empereur qu'il reconnaissait comme son suzerain. Par deux fois il est choisi comme intermédiaire pour obtenir des arrangements

¹ GERLAND, *op. cit.*, p. 192 ; BUCHON, *Nouvelles recherches sur princip. Morée*, p. XLIX.

ou des médiations. On ne peut, comme pour Biandrate, lui reprocher un jeu double touchant à la félonie. On pourrait expliquer cette conduite par le fait qu'il n'était pas lombard, ce que l'on a ignoré jusqu'à ce jour. Sans doute il n'épousait pas toutes les rancunes et les ambitions de ses compagnons d'armes. Pendant toute la durée de la captivité de Biandrate, il fut le chef principal des Lombards, mais il était aussi délégué de l'impératrice Marguerite et à ce titre il n'était pas entièrement libre de ses actes.

Il faut encore tenir compte d'autres éléments qui ont joué un rôle déterminant : il détenait des fiefs importants et cette situation l'empêchait d'être en état de rébellion absolue contre son suzerain l'empereur, auquel il devait l'hommage, de peur d'être frustré de ses seigneuries. Sa conduite le portait à la conciliation entre les partis en présence. Valenciennes met dans sa bouche les paroles suivantes avant le premier parlement de Ravennika : « Et se Guis et Aubretins et Ravans ne vuelent (pas) otriier cele pais, bien sacent, dist li conestables, ke ja pour eus ne remanra, et puiske il vaurront aler contre raison ja puis, che dist, n'aront aide de lui ne des siens ¹ ».

Son titre de grand connétable de Romanie dans l'acte de donation de Cologny en 1208 soulève un problème intéressant. Après la mort de Thierry de Termonde en 1206 il n'est nulle part fait mention d'un nouveau titulaire de cette charge pour l'empire, et d'autre part Pofey est à ce moment toujours qualifié de connétable du royaume de Thessalonique. Cependant de l'avis de Gerland il succéda dans cette charge après le parlement de Ravennika en 1209 à Thierry de Termonde. Il n'y eut en tous cas aucun autre connétable entre eux deux.

Ce titre de connétable de toute la Romanie dont il fait état en 1208 serait-il usurpé ? Nous ne le croyons pas ; en effet Valenciennes s'exprime en ces termes au moment de l'hommage de Ravennika : « Li conestables vint à l'empereour, et mist pié à terre sitost comme il le vit ; et quand il vint devant lui, il s'ajenoilla. Et li empereres l'en leva et le baissa, et li pardonna son mautalent et cankes il avoit mesfait enviers

¹ VALENCIENNES, XXXIII, § 667.

lui » et plus loin « Et Amés Buffois refu connestables en fief ¹ ». Autrement dit, il lui renouvela sa charge, charge qu'il lui avait certainement enlevée pendant cette période de rébellion qu'il lui reproche. On peut donc conclure, et l'acte de Cologny le confirme, que Pofey a dû succéder à Thierry de Termonde peu après 1206 ; il fut de plus nommé connétable particulier pour le royaume de Thessalonique. Pendant la période de guerre contre les Lombards il dut être relevé de sa charge par l'empereur jusqu'au parlement de Ravennika où il fut réhabilité. Il conserva ce titre jusqu'à sa mort en 1210.

Les fiefs du connétable. Ses propriétés, soit ses fiefs, étaient assez considérables. Ils étaient situés en Thessalie et dépendaient directement de l'empereur, car ceux des Lombards relevaient de la part dite « des croisés » en Thessalie et en Macédoine. Pofey détenait principalement Domokos, Kalydon, et Gardicki en Phthiotide. Mais nous savons que l'impératrice Marguerite, épouse de Boniface et veuve d'Alexis III, avait reçu en partage Bessena, Pharsale, Thaumarcus (ou Domokos), Rebennika (Ravennika près Zeitun), les deux Almyros avec Demetriade, les dépendances de Neopatras, de la Velechative (environs de Velestino). Comme régent du royaume de Thessalonique Pofey exerçait sur ces terres un contrôle et une direction incontestée, en tous cas sur Domokos et Zeitun qui sont sur les deux listes de fiefs. En effet pour Zeitun c'est lui qui fait des concessions aux Templiers.

Domokos ou Thaumakoi était un château très fort, qui commandait le passage montagneux entre la vallée du Spercheios au sud, où se trouve Lamia ((Zeitun-Siton et Ravennika), et au nord la route de Pharsale et Larissa. Ce château occupait l'antique acropole grecque puis byzantine ². Gardikion, qu'il ne faut pas confondre avec Cardici ou Karditza était établi sur l'ancien site de Larissa-Kremata en Phthiotide. On y voit encore les ruines de la Frankecclesia dépendant autrefois de l'évêché latin de Gardicki. Ici aussi le château du moyen

¹ VALENCIENNES, XXXIII, § 669-670.

² Pour ces châteaux, cf. STÄHLIN, *op. cit.*, Domokos, p. 156, Gardikion, p. 183 et suiv.

âge occupe l'acropole antique. Kalydon ou Kolydron, devenu le siège d'un évêché latin, est dit voisin des évêchés de Gardicki et de Domokos dépendant du connétable¹. Il n'a jamais été déterminé avec certitude. Spruner, dans une carte, l'indique au nord de Pharsale, dans la chaîne du Kalkodonion au pied des Kynocephales, non loin de Scotus et de Pharsale. Il faudrait alors l'identifier avec l'église byzantine de Saint-Athanase sur l'antique Thetideion², mais Spruner situe ce lieu plus au nord-ouest. On pourrait aussi le chercher plus près de Domokos au nord vers Metropolis, au lieu-dit Kallithera, près de Kalliphoni et vers l'église très ancienne de Rousou, cependant cette région paraît hors des seigneuries du connétable. Il nous semble plus logique de chercher cet évêché de Kalydon ou Kolydron au nord de Pharsale, comme l'a fait Spruner, car il est probable qu'à côté de l'évêché grec de cette ville on a cherché à créer dans la même région qui touche aux deux territoires de Domokos et de Gardicki un nouvel évêché latin ; et, d'autre part, Kalydon relevait de l'évêché de Larissa.

Enfin nous savons que le connétable avait encore sous sa dépendance l'évêché de Nazoresencis, qui doit être identifié avec Nezeros près de Domokos comme le propose Stählin³.

Quant aux territoires de l'impératrice ils s'étendaient au pied du Pélion vers Velestino ou Belestinos, soit la Velechative ou Valachie, puis le long du golfe actuel de Volo, entre Pharsale et les deux Almyros. Plus au sud ses propriétés comprenaient la vallée du Spercheios, Zeitun en commun avec le connétable, enfin les dépendances de Neopatras l'antique Hypate⁴. Je crois aussi que le connétable avait des droits sur toute cette région de Neopatras avec les châteaux qui commandent les

¹ GERLAND, *op. cit.*, p. 163 ; *Corresp. d'Innocent III, CXIV*.

² Karl von SPRUNER, *Hist.-geogr. Hand-Atlas*, 2. Abth. (Gotha, 1846) carte n° 61, ou 2^{me} éd. (Gotha, 1854) carte S.-O. Europa u. V.-Asien n° III, place Calidonia près de Skotussa, massif du Kalkodonion. Pour S. Athanasios, cf. STÄHLIN, *op. cit.*, p. 141 ; article *Skotussa* dans PAULY-WISSOWA, *Real-Encyclopädie der class. Altertumswissenschaft* (Stuttgart, 1927) ; article *Kynos Kephalai*, *ibid.* L'emplacement de Spruner est sur le village de Kolazous où il y a une église.

³ STÄHLIN, *op. cit.*, p. 160.

⁴ *Fontes rerum austriacarum*, Bd. XII, § LXXXV, p. 265 et suiv., § CXXI, p. 452 et suiv.

passages conduisant aux Thermopyles, entre le Kollidromos et l'Œta, très voisins de Gardicki et de Zeitun. Le plus fort de ces châteaux était celui de Siderokastro au sud-est d'Hypate qui dans la suite appartint à Jean I^r, duc de Neopatras, fils bâtard de Michel II Comnène, dont la fille épousa Guillaume de la Roche. C'est le duché de Neopatras qui tomba entre les mains des Catalans.

En effet, si on prend la carte des fiefs catalans du début du XIV^e siècle, relative au duché de Neopatras, on constate qu'elle se superpose aux anciens fiefs du connétable. Elle comprend toute la région entre Almyros, Pharsale, Domokos, Gardicki, Neopatras, Siton (Zeitun) et la forteresse médiévale de Siderokastro. Seul, Gravia appartenait à Jacques et Nicolas de Saint-Omer. Les Thermopyles mêmes et la Bondice (Bodonitsa) étaient des seigneuries des marquis Pallavicini ¹.

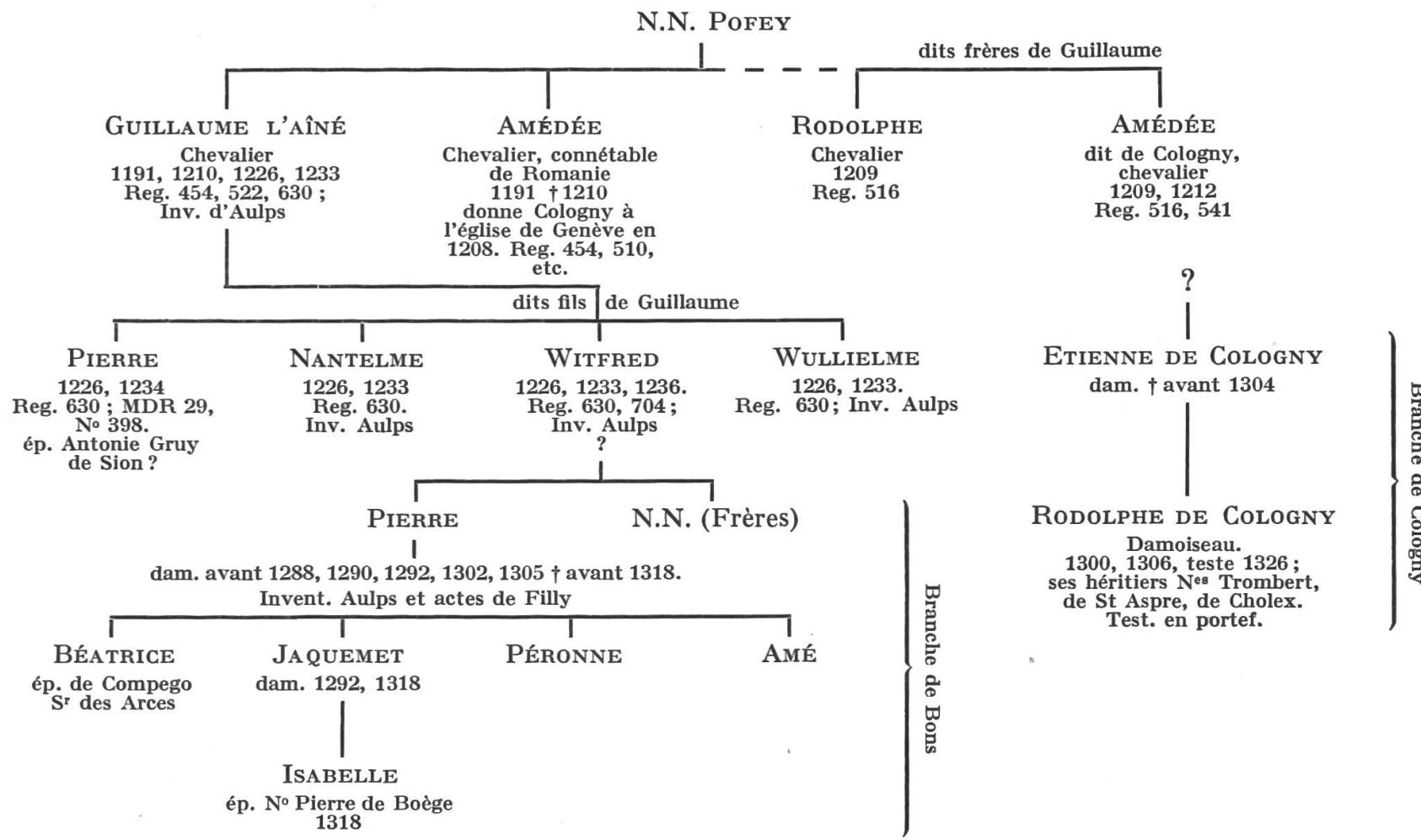
En résumé, à l'exclusion de Larissa, fief de Guillaume de Larissa, de Velestino même (dit dans le territoire d'Almyros) dépendant de Katzenellenbogen et de l'ouest du pays, le connétable possédait ou surveillait toute la Thessalie moyenne. Cette région, soit la Blachie, était comprise entre la vallée du Spercheios, la Phthiotide et le pays de Pharsale, laissant de côté Larissa et l'enclave de Velestino.

La famille Pofey. Son origine reste complètement ignorée ; mais, dès son apparition dans l'histoire, elle semble avoir eu une haute situation. En 1191, dans un accord avec l'évêque Nantelme, on voit que les frères Guillaume et Amédée Pofey, chevaliers, ont eu des démêlés avec Arducius de Faucigny mort en 1185 ². A cette époque ils avaient dû mettre en gage deux maisons en bois et pierre au sud de Saint-Pierre, dont

¹ A. RUBIO Y LLUCH, *Els castells catalans de la Grecia continental* dans *Anuari de l'Institut d'estudis catalans*, 1908, p. 364 et suiv., carte de 1330, p. 392. A. BON, *Forteresses médiévales de la Grèce centrale* dans *Bulletin de correspondance hellénique*, t. LXI, 1937, p. 136 et suiv. Miller, *op. cit.*, p. 134.

² *Régeste gen.*, n° 454. D'après divers rapprochements, les Pofey ou dit Pofey pourraient être apparentés aux de Nangy, consanguins des comtes de Genève. Ils semblent avoir eu un fief vers 1213 à Crans ; Ch. ROTH, *Cartulaire du chapitre de N. D. de Lausanne*, M. D. R. III, 3^e série 1948, p. 428, N° 495.

GÉNÉALOGIE POFÉY



(Fig. 3.) Généalogie de la famille Pofey

le revenu devait servir au fonds de l'œuvre de la cathédrale ; mais ils n'avaient pas tenu leurs engagements. Outre ces maisons il est question de biens et droits à Corsier, Cologny, Vyu et Thonay (Tolnay), qui tous avaient rapport avec les possessions de l'Eglise. Guillaume en 1191 est qualifié d'*antenatus*, soit d'aîné, Amédée est certainement celui qui deviendra connétable. L'acte de 1208 où Amédée donne Cologny à l'Eglise nous montre que ce devait être un de leurs principaux fiefs (*fig. 3*). En 1210 Guillaume signe le premier comme témoin dans une donation d'Amédée, seigneur de Gex, à la chartreuse d'Oujon¹. L'année précédente (1209) Amédée, chevalier, et son frère Guillaume (sans nom de famille) en présence de l'évêque donnent à l'église de Marignier tous les droits sur la dîme de cette paroisse et promettent un gage à cette même église². Le tout est approuvé par leur mère et leur frère Rodolphe. Le Régeste admet que ces chevaliers sont de la famille Pofey, ce qui semble certain, mais l'Amédée de l'acte ne peut être le connétable absent, mais bien Amédée dit de Cologny cité plus tard, probablement issu d'un autre mariage. Vers 1212 dans une charte concernant Romainmôtier, où dame Poncia de Gex et son fils, désirant réparer les torts causés par le comte Amédée, font un don au couvent, Amédée de Cologny, chevalier, signe en premier avant Hugues de Sallenove³. En 1226 Guillaume Pofey et ses fils Pierre, Nantelme, Witfred et Guillaume font cession à Bonmont de la pêcherie de Gleis située sous Cologny en face du Traînant⁴. On retrouve les mêmes personnages, moins Pierre, dans un acte de l'abbaye d'Aulps en 1233, donc dans le Chablais, pour une terre et des dîmes sises sous Vessonay dans la paroisse de Brenthonne (près de Saint-Didier). Ils semblent donc déjà établis à Bons⁵. Un Pierre Pofey, damoiseau,

¹ *Régeste gen.*, n° 522.

² *Régeste gen.*, n° 516.

³ *Régeste gen.*, n° 541.

⁴ *Régeste gen.*, n° 630, vérifier les noms dans *M.D.G.*, t. VII (1849), p. 350. Une terre à Traînant avait été donnée auparavant à Bonmont par la famille Dorches, *Régeste gen.*, n° 449.

⁵ *Mém. et doc., Académie Salésienne*, t. XXVIII (Annecy, 1905), Inventaire d'Aulps n° 833, p. 275 ; aussi n° 209, p. 92 ; n° 214, p. 93-94 ; n° 221, p. 95.

de Bons, a un fief dépendant de la sacristie de l'abbaye de Filly en 1290 et se réfère à un acte antérieur passé sous l'abbé Guichard (mort avant 1288¹). Nous retrouvons ce Pierre de Bons de 1302 à 1305 dans les actes d'Aulps avec sa descendance. Witfred dit Pofey, fils de Guillaume, reparaît dans une donation faite à Tougins, château près de Gex, en 1236². Mentionnons aussi qu'un Pierre Pofey avait épousé une Antoine ou Antonie fille de Willerme Gruy et qu'il intervient dans une vente de fief pour une vigne au chanoine Anselme de Sion en 1234, que cette Antonie Pofey reparaît seule pour une aumône au chapitre de Sion en 1250³. Il n'est pas impossible qu'on doive rattacher ce Pierre Pofey à ceux des environs de Genève.

Dès la fin du XIII^e siècle il y eut deux branches de la famille, l'une qui s'établit à Bons au pied des Voirons et qui s'éteignit avec Isabelle, fille de Jaques et épouse de No. Pierre de Boège en 1318, l'autre restée à Cologny, sans doute descendante d'Amédée de Cologny, qui se poursuivit avec les donzels Etienne, puis Rodolphe de Cologny, qui teste en 1326. Les familles Trombert, de Saint-Aspre, de Choulex héritèrent de leurs propriétés, soit en ville, soit à la campagne⁴.

Les Pofey étaient donc feudataires des seigneurs de Gex, mais avaient aussi des biens dans le Faucigny, dans le mandement de Vyu dépendant de l'évêque, dans le Genevois et dans le Chablais. Il est difficile d'avoir une idée sur l'étendue de leurs fiefs patrimoniaux, à part celui de Cologny, qui passa à la Prévôté de Saint-Pierre. Il n'est pas improbable que le connétable ait voulu réparer des injustices, commises anté-

¹ *Mém. et doc., Académie chablaisienne*, t. VII (Thonon, 1893), p. 272, n° 14 ; t. XXXIX (1932), p. 106.

² *Régeste gen.*, n° 704 ; *M.D.G.*, t. XIV (1862), p. 25, n° 32.

³ *M.D.R.*, t. XXIX (1875), p. 312, n° 398. Le baron d'Yvoire m'a signalé un acte des Archives Thuyset pour Pierre et Jaquemet Poffeydi dam. fidejusseurs en 1292.

⁴ Archives d'Etat Genève : en 1304, les enfants d'Etienne de C., dam. (Mss Galiffe) ; en 1300, Rodolphe de C., dam. (*Régeste gen.*, n° 1472) ; en 1326, Rodolphe de C. (Testaments en portef.) ; en 1425, les hoirs de Béatrice de Saint-Aspre paient pour les anniversaires de Rodolphe de C. ; le même en 1306 (Chapelle du Saint-Esprit à Saint-Pierre, reg. I, f° 181). Ne pas confondre avec les de Cologny citoyens de Genève.

rieurement contre l'église de Genève du temps de l'évêque Arducius, en faisant don de ses droits et de ses terres de Cologny.

La localité où a été passé l'acte de 1208. Nous ne savons pas à quelle date Amédée Pofey est parti pour la croisade qui débute en 1203 ; nous ignorons même s'il n'a pas participé aussi à la troisième croisade, dans l'entourage des Montferrat qui ont joué déjà à ce moment-là un rôle important. Cependant Usseglio a montré que Boniface n'avait pas été en Palestine, comme on l'avait prétendu, mais qu'il était resté seul pour régir ses états où il se trouvait en 1186 et 1187. Par contre Conrad son frère fut proclamé roi de Jérusalem à Tyr et assassiné le jour de son couronnement, en mai 1192. Boniface aide Henri VI à conquérir les Deux-Siciles de 1194 à 1197. La présence d'Amédée Pofey à Genève en 1191 ne laisse pas supposer qu'il ait participé à la troisième croisade, mais il a peut-être déjà pris part aux côtés de Boniface aux expéditions de Sicile.

Qu'en est-il pour le lieu où il a fait sa donation de 1208 ? Il est exclu qu'Amédée soit revenu à Genève à ce moment-là, car la guerre des Lombards commençait, et nous savons que l'impératrice lui avait remis la régence de ses biens. L'analyse de l'acte, dont malheureusement nous n'avons qu'une copie imparfaite, nous apporte les renseignements nécessaires. En premier lieu les témoins de l'acte. Signent en tête les deux chapelains particuliers du connétable : Jocerand, prieur de Clairy, et Pierre de Belmont ; l'un des deux fut crucifié dans la suite avec Pofey. Le prieur de Clairy pourrait être de notre région, car il y avait un prieuré Saint-Jean-Baptiste de Clery uni à la cathédrale de Moûtiers en 1265, mais il y a plusieurs autres Clery en France¹. Pour Belmont nous n'avons aucune précision.

Parmi les autres chevaliers témoins, plusieurs nous sont connus. Robert de Machicourt ou Manchicourt (originaire d'Abbeville ?) a joué un rôle en vue dans le parti lombard au moment de la guerre de Thessalie ; il est cité à plusieurs reprises par Valenciennes qui le considère comme un traître². Anselme

¹ J. M. BESSE, *Provinces ecclésiastiques d'Aix, etc.*, dans *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, par Dom BEAUNIER (Paris, 1909).

² Mancicourt cité constamment dès avril 1208 et en 1209. Anseau de Remi dans VILLEHARDOUIN, éd. Faral, p. 484-485.

de Rumier doit très probablement être identifié avec Anseau de Remier ou Remi, originaire des environs d'Arras, qui est cité en mai 1207 comme homme lige du sénéchal Thierry de Looz qu'il abandonna à la suite d'une attaque ennemie à Nicomie. Tout naturellement, étant homme lige du précédent sénéchal, il devient celui du connétable en charge. Robert de la Fracy-alos, que Mallet rapprochait d'un la Frasse dans le diocèse de Genève, semble porter le titre de son fief en Thessalie, comme nous le verrons plus loin. Freuard de la Roche est peut-être de la Roche-sur-Foron, branche des Saconnex, dont un membre a participé à l'une des croisades vers 1120 ; ou bien peut-être apparenté aux de la Roche d'Athènes¹. Hugues de Jussy pourrait également venir de la région de Genève ; mais, étant donné le grand nombre de localités portant ce nom, il ne peut être déterminé. Quant aux témoins qui ne sont pas chevaliers : Reymond de Gy, un nommé Bolevra et Baron son frère, ainsi qu'Armand de Cernex, ils devaient être des commensaux ou des hommes d'armes du connétable et très probablement originaires de notre pays, Giez et Cernex étant dans le diocèse de Genève.

Il est plus difficile de déterminer le lieu de « La Fracy ». Pour les raisons que nous avons données plus haut il est certain qu'il faut chercher cette localité en Romanie et non dans notre pays. Le seul rapprochement possible est le lieu appelé par les croisés « La Flagre, Fague, ou Flarge ». La terminaison *gue* est traduite en latin par *cy*. On sait que les croisés latins ont complètement francisé et déformé les noms grecs, comme La Patre pour Neopatras, Lacrémonie pour Lacédémone. Plusieurs auteurs et géographes comme Longnon et Schrader placent La Flagre à Phalara, sur le golfe Maliaque en Phthiotide, maintenant Stylida, port de Zeitun (Lamia)². Mais cette

¹ Pour les de la Roche, cf. Gustave SCHLUMBERGER, *Sceaux des feudataires et du clergé de l'empire latin de Constantinople* (Caen, 1898), p. 20-21 (extr. du *Bulletin monumental*, t. 62, 1897). BUCHON, *Nouvelles recherches sur princip. Morée*, p. LXXXIV ; Jules GAUTHIER, *Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Besançon* (1880), p. 141 et suiv. Pour ceux de Genève cf. FORAS, *Armorial de Savoie*, t. V (Grenoble, 1910), art. *Saconay*, p. 297-303, et *Régeste gen.*, n° 259.

² F. SCHRADER, *Atlas de géogr. hist.* (Paris, 1907), carte n° 24, Empire latin de Constantinople ; carte de Longnon (tirée en partie de Spruner) dans VILLE-HARDOUIN, éd. Wailly, 1874.

localité antique n'existe plus au XIII^e siècle. Buchon et Gerland rapprochent La Flagre de Pharsala. Après la prise de Larissa Pofey se retire dans cette localité peu éloignée de Larissa. Or Valenciennes dit bien : « et ils s'enalèrent vers la Flagre tant comme ils parent, comme chil ki n'ont cure de là faire long séjour ¹ ». Il y a une autre indication qui peut nous guider dans cette identification. Un des témoins chevaliers est dit : Robert de La Fracy-alos. C'est donc une spécification du lieu de la Fracy ou de La Frague. Alos est la ville antique au nord de l'Ophris qui avait été reconstruite par les Pharsaliens sur le golfe Pélasgique près du petit fleuve Amphryssus et qui devint dans la suite une partie d'Almyros ². Il existait deux localités d'Almyros voisines : l'une sur la hauteur, l'acropole pélasgique, l'autre construite selon un plan régulier près de la mer à l'époque hellénistique. Pendant la période byzantine l'acropole d'Alos redevint une forteresse, l'Almyros de la mer subsistant et devenant même un grand port commerçant. L'empereur Henri, nous l'avons vu, séjourne à Almyros après la prise de Larissa. C'est sans doute l'acropole du haut, La Flagre-Alos, qui est la résidence de Robert de la Fracy. On sait qu'à cette époque toute la région de Pharsale (Fersallae ou La Fersala) fut réunie à celle de Domokos, celle d'Almyros étant comprise avec celle de Gardicki ³. Que ce soit Domokos ou Gardicki, tout ce pays dépendait du connétable. La Flagre ou La Frague (soit La Fracy), serait donc le territoire de Pharsale ou la Pharsalie des croisés et la Flagre-Alos, plus spécialement la localité fortifiée au-dessus d'Almyros.

Cet acte de 1208 a donc été fait et signé en Thessalie, dans la Pharsalie, territoire relevant du connétable qui peu après sera dénommé la Valachie. Les témoins appelés étaient des

¹ BUCHON, *Recherches et matériaux*, t. II, p. 204 ; GERLAND, *op. cit.* p. 182 ; VALENCIENNES, XXXI, § 661.

² STÄHLIN, *op. cit.*, p. 178 ; Conrad BURSIAN, *Geographie von Griechenland*, Bd. I (Leipzig, 1862), p. 79. Il y a bien un Robert de la Frasse près de Genève, en 1225-1229, qui aurait pu aller à la croisade : *Régeste gen.*, nos 510, 613, 643, 645, mais ce n'est pas le même, car il n'aurait pas porté le titre de la Fracy-alos.

³ *Fontes rerum austriacarum*, Bd. XII, § CXXI, p. 498, *Fersallae, La Fersala, Ferfala* ; BURSIAN, *op. cit.*, t. I, p. 75. Voir aussi Heinrich KIEPERT, *Lehrbuch der alten Geographie* (Berlin, 1878).

chevaliers croisés et des hommes d'armes, dont quelques-uns venaient du Genevois et de la Savoie et les autres sont connus comme ayant participé à la conquête du royaume de Thessalonique. Cette donation de Cologny à l'église de Genève nous a donc permis de retrouver l'origine d'un des plus grands dignitaires de l'Orient latin, et de retracer sa carrière complètement oubliée¹. Son champ d'action dans cette croisade, aux péripéties mouvementées, s'est étendu sur un pays qui n'a cessé, depuis la plus lointaine antiquité jusqu'à nos jours, d'être le théâtre de luttes sanglantes.

¹ Notre article était mis en pages lorsque nous avons pris connaissance du remarquable ouvrage de M^r JEAN LONGNON, *L'empire latin de Constantinople et la principauté de Morée* (*Bibliothèque historique*, Paris 1949). M. Longnon n'a pas identifié le connétable Amé Buffa avec Amé Pofey, qu'il croit d'origine lombarde. Nous regrettons qu'il n'ait pas eu connaissance du texte analysé par le Régeste genevois, que nous avions commenté en 1941.